

UNISOC
Monsieur Michaël DE GOLS
Directeur
27, Avenue des Arts, Bte 13
1040 BRUXELLES



contact

vos références

nos références
G01/GT/el/V116/25

Gent
17.04.2025

Concerne : mardi 29 avril 2025

Monsieur le Directeur,
Cher Monsieur De Gols,

Par rapport à la journée du mardi 29 avril, nous tenions à vous faire part par le présent courrier de ce qu'en certains endroits, les affiliés de la CGSLB participeront à des actions d'information et de sensibilisation par rapport aux mesures gouvernementales décidées ou encore en discussion, voire pourraient aussi être empêchés.

Cela pourra donc engendrer dans certaines entreprises des absences dans le chef des travailleurs et travailleuses. Dans ces situations, la journée du 29 avril sera considérée comme journée de grève et payée comme telle pour les travailleurs qui subissent de ce fait une perte de salaire.

Dans ces mêmes situations, seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 28 avril 2025 au soir ou dont le travail en pauses se terminent dans la nuit du 29 avril au 30 avril.

Veuillez agréer, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gert Truyens
Président national